

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerisches Recht = Revue de droit suisse = Rivista di diritto svizzero = Revista da dretg svizzer : Halbband II. Referate und Mitteilungen des SJV

Herausgeber: Schweizerischer Juristenverein

Band: 76 (1957)

Erratum: Fichet correctif

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fichet correctif:
pour envoi aux membres de la Société

Page 968 *a*/1956 des Actes de la Société suisse des juristes

*Procès-verbal de la 90^e assemblée à Crans,
le 9 septembre 1956*

Après: . . . gründlich zu studieren.

La proposition de M. Leuch de ne pas voter de résolution est soumise à l'assemblée, qui l'approuve à une grande majorité.

Le président constate que personne ne propose de résolution.

M^e *Louis Dupraz*, rapporteur, répond brièvement à quelques-uns des orateurs. A son avis, il appartient maintenant aux hommes responsables de la politique d'envisager une solution qui tienne compte suffisamment de l'aspect juridique du problème de l'initiative de révision constitutionnelle, tel qu'il a été exposé de façon concordante par les deux rapporteurs.

La séance est close à 12 h. 30.